

Date : mercredi 6 juillet 2022
Ligne directe : 04/229.48.04
Mail : vanesa.faccenda@crisnee.be

Crisnée, le 14 JUL. 2022



COMMUNE DE CRISNEE

Province de Liège

Arrondissement de Waremme

Nos réf.: demande de Notaire/2022/ Accord Immo – Sochacky
Vos réf. :

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE COMMUNAL

SEANCE du 11 juillet 2022

Présents : Mr Ph. Goffin, Député-Bourgmestre
Mr Materne, Mr El Mokhtari et Mme Tombeur Echevins
Mr Brillon, Président du CPAS
Mme Vaes V., Directrice Générale f.f.

LE COLLEGE COMMUNAL,

Objet : Informations notariales

Maitre,

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée en date du **4 juillet 2022**, relative à un bien sis :
– À **KEMEXHE, Chaussée Verte n°31** cadastré **3^{ème} division**, section **A**, n° **34H (lot n°7)** et appartenant à [REDACTED]

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à l'article D.IV.97 et D.IV.99, §1, 1° et 2° du Code du Développement Territorial, ainsi que les renseignements complémentaires dont nous disposons pour ce bien.

Le bien en cause :

- 1° **Se situe** en zone d'habitat à caractère rural linéaire sur plus ou moins 50 mètres de profondeur, le reste en zone agricole au plan de secteur de Liège adopté par A.E.R.W. du 26/11/1987 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité ;
- 2° **Est soumis**, en tout ou en partie, pour des raisons de localisation, à l'application d'un guide régional d'urbanisme reprenant les prescriptions suivantes :
 - ~~Règlement général sur les bâtisses applicable aux zones protégées de certaines communes en matière d'urbanisme (articles 393 à 403 du guide régional d'urbanisme) ;~~
 - Règlement général sur les bâtisses en site rural (articles 417 à 430 du guide régional d'urbanisme) ;

10° La parcelle **n'est pas reprise** dans le plan relatif à l'habitat permanent ;

11° La parcelle a fait l'objet :

- D'un permis de lotir nommé «STAES-POLET» délivré après le 1^{er} janvier 1977, en date du 12 octobre 1979 (réf. 079-3/32)
 - ~~_____ éventuellement périmé,~~
 - ~~_____ - portant sur la création de 13 lots dont 13 à bâtir ;~~
 - ~~_____ ce permis a été modifié par le(s) permis suivant(s) :~~
 - ~~_____ ce permis a été abrogé en date ;~~
- D'un permis d'urbanisation nommé "....." délivré après le 1^{er} janvier 1977, en date du _____
 - ~~_____ éventuellement périmé,~~
 - ~~_____ portant sur la création de _____ lot(s) dont _____ à bâtir ;~~
 - ~~_____ ce permis a été modifié par le(s) permis suivant(s) :~~
 - ~~_____ ce permis a été abrogé en date du _____~~
- Des permis d'urbanisme suivants délivré après le 1^{er} janvier 1977 :
 - PU-1987-06 ; permis d'urbanisme pour la construction d'une maison unifamiliale accordée en date du 23 octobre 1987 ;**
- ~~_____ Du permis d'urbanisme de constructions groupées suivant délivré après le 1^{er} janvier 1977 :~~
- ~~_____ Des certificats d'urbanisme n°1 suivants datant de moins de deux ans :~~
- ~~_____ Des certificats d'urbanisme n°2 suivants datant de moins de deux ans :~~
- Des permis d'environnement ou permis d'exploiter suivants :
 - DC3-2022-04 : déclaration de classe 3 pour l'entreposage d'une citerne mazout enterrée de 4.200 litres accordée en date du 7 février 2022 pour un terme de dix ans ;**
- ~~_____ Du permis de location suivant :~~

12° A notre **connaissance** :

- La parcelle ~~est~~ **n'est pas située** dans une zone de prévention forfaitaire des captages du SPW (éloignée ou rapprochée) de surveillance de la CILE au sens du décret du 30 avril 1990 relatif à la protection et l'exploitation des eaux souterraines et des eaux potabilisables modifié la dernière fois par le décret du 15 avril 1999 relatif au cycle de l'eau et instituant une société publique de gestion de l'eau ;
- La parcelle ~~est~~ **n'est pas frappée** d'une servitude de non aedificandi ou d'un alignement résultant de normes techniques routières : **alignement de la DGO1 – Département du réseau de Liège, Direction des Routes de Liège – sur la N614 ;**
- **Il n'y a pas d'infraction** constatée par procès-verbal concernant la parcelle ;
- La parcelle ~~est~~ **n'est pas grevée** d'une emprise souterraine de canalisation de produits gazeux ou autres ;
- La parcelle ~~est~~ **n'est pas située** en zone de consultation de carrières souterraines : pour avis et information, consulter la DRIGM (Direction des Risques industriels géologiques et miniers) – avenue Prince de Liège n°15 à 5100 Namur ;
- La parcelle ~~est~~ **n'est pas** traversée ou longée par un cours d'eau repris à l'atlas des cours d'eau non navigable ;
- La parcelle **n'est pas située** dans le périmètre de survols systématiques de l'aéroport de Liège-Bierset. Cependant, des cas exceptionnels de survols peuvent être perçus suite à des conditions météorologiques particulières (orage, fortes pluies, ...) ;
- La parcelle ~~est~~ **n'est pas visée** à la carte archéologique ;

13° La parcelle a- **n'a pas fait l'objet** d'un certificat de performance énergétique ;

14° Tous les biens **sont soumis au règlement communal relatif aux emplacements de parking**, adopté par le conseil communal en date du 28 juillet 2014 :

- Article 1^{er} : chaque demande de permis d'urbanisme pour la construction d'une habitation unifamiliale doit prévoir deux emplacements de parking sur terrain privé, garage ou car-port compris ;

LIEGE

Administration communale

N°entreprise : 0207.375.904

Rue du Soleil,1
4367 CRISNEE
Tél : 04/229 48 06

FACTURE

2022 / 304

SRL ACCORD IMMO
Grand' Route N° 63A Bte 6
4367 Crisnée (Belgique)

Référence : DR : 572 Compte particulier redevable : 01000000000506	Facturation du : 13-07-22
	Montant : 50,00 EUROS Communication : +++221/9000/30477+++

ART. : 93002/161-01 FONCT. : renseignements urbanistiques

Référence : RU habitation sise Chaussée Verte 31 Kemexhe

Renseignements urbanistiques
habitation sise Chaussée Verte 31 Kemexhe

TTC 50,00 euro

Total TTC :	50,00 euro
Total perçu (TTC) :	,00 euro
<u>A payer pour le 15-08-22</u>	50,00 euro

SDOP 4413-1 1206S1

805-1

Utilisez exclusivement la formule ci-jointe en cas de virement ou de versement. Tout règlement en espèce devra être accompagné du présent document.

1 / 1

Signature(s)

ORDRE DE VIREMENT



Si complété à la main, n'indiquer qu'une seule MAJUSCULE ou un seul chiffre noir (ou bleu) par case

1/1

Date d'exécution souhaitée dans le futur

Montant	EUR	CENT
X X X X X X	5 0	, 0 0

Compte donneur d'ordre (IBAN)

Nom et adresse donneur d'ordre

SRL ACCORD IMMO
Grand' Route N° 63A Bte 6
4367 Crisnée (Belgique)

Compte bénéficiaire (IBAN)

B E 0 6 0 9 1 0 0 0 4 1 6 4 2 2

BIC bénéficiaire

G K C C B E B B

Nom et adresse bénéficiaire

Administration communale
Rue du Soleil, 1
4367 CRISNEE

Communication

+++221/9000/30477+++